

ces rapports. Il est certain qu'on ne s'est pas engagé à les adopter. Au mieux, il a été indiqué qu'on aurait l'occasion de proposer l'adoption d'au moins l'un d'entre eux plus tard aujourd'hui. Votre Honneur semble l'avoir noté.

Nous avons peut-être un peu de temps à notre disposition pendant que les membres de l'autre endroit disposent des mesures auxquelles nous avons consacré les deux derniers jours. Quel qu'en soit le résultat, rien ne serait décidé d'avance si nous avions un débat tandis que ces autres choses ont lieu. Je suis certain que personne ne veut imposer sa volonté aux autres, mais il serait fort possible qu'au cours du débat, le compromis que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre désire soit atteint de consentement mutuel. La chose serait possible, comme c'est toujours le cas à la Chambre. Si elle n'est pas possible, je suis certain que personne ne veut imposer quoi que ce soit à la Chambre. Je ne voudrais certainement pas m'y prêter. Rien ne nous empêche d'occuper le temps que nous aurons à attendre ici en laissant l'honorable député présenter la motion et puis, peut-être, en donnant la parole à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre. Il pourrait expliquer son opinion et, de toute façon, cela pourrait être utile.

L'hon. M. Churchill: J'ai expliqué l'autre jour mon point de vue aux membres du comité. Il a été rejeté. Je ne me propose pas d'en parler à deux heures du matin. Le compromis que j'ai proposé, les membres du comité le connaissent bien. Ils ne l'ont pas accepté. Je n'accepte pas leur suggestion. Par conséquent, je proposerais d'annoncer qu'il est dix heures et de mettre fin à la session.

M. Aiken: On me permettra de rappeler à l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre que les compromis qu'il avait proposés ont eu lieu.

L'hon. M. Churchill: Ils n'ont pas eu lieu.

M. Aiken: Oui, ils ont été acceptés. Que l'honorable député se donne la peine de lire le rapport et il verra.

L'hon. M. Churchill: On déforme la vérité, monsieur l'Orateur. Mes compromis n'ont pas été acceptés.

M. l'Orateur: Ne sommes-nous pas un peu mêlés? Il y a deux rapports à considérer, le 18^e et le 19^e. Si j'ai bien compris l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, le 19^e le tracasse, mais j'ai cru qu'on s'entendait sur le 18^e. Est-ce exact?

[L'hon. M. Pickersgill.]

L'hon. M. Churchill: Pas tout à fait, monsieur l'Orateur.

M. McIntosh: Puis-je vous signaler qu'il est passé dix heures, monsieur l'Orateur?

L'hon. M. Pickersgill: Avant que l'honorable député fasse un acte précipité de ce genre, qu'il me soit permis de dire ceci: si mes renseignements sont exacts, Votre Honneur a un message émanant de la résidence du Gouverneur général, de sorte qu'il serait peut-être discourtois envers le représentant de la Couronne de déclarer maintenant qu'il est dix heures. Si nous ne pouvons nous entendre à présent, nous pourrions peut-être faire ce qui est habituel dans les circonstances et suspendre la séance. Je crois que ce serait une chose sans précédent que d'agir de la façon proposée, car nous savons tous qu'il y a un message de la Couronne, même si on n'en a pas encore donné lecture. Je crois que ce serait manquer de courtoisie que de ne pas le recevoir.

M. MacIntosh: Du moment qu'ils ne parleront plus des rapports.

M. Knowles: En dépit de l'observation du préopinant, je me demande, monsieur l'Orateur, si je pourrais poser la question suivante: ne pourrait-on pas faire quelque chose, trouver un moyen de discuter ces deux rapports, sinon ce soir, peut-être lundi matin? Je sais qu'on se propose de proroger la session ce soir, mais à titre de membre du comité de Votre Honneur, qui en comprenait 15, je rappellerai aux honorables députés que ces rapports ont obtenu le consentement unanime du comité et je crois que je puis parler pour tous les membres du comité lorsque je dis qu'à notre avis il serait des plus malheureux que la Chambre n'ait pas l'occasion de prendre sa décision. La Chambre pourra rejeter notre travail, mais elle devrait pouvoir se prononcer à ce sujet. Nous estimons que si une décision n'est pas prise au cours de la présente session, nous ne pourrions pas tenter au cours de la prochaine session les expériences que nous proposons. Je sais que cela dérange. Nous ne savons pas combien de temps ils prendront à l'autre endroit. Il est près de deux heures du matin. Pourquoi ne suspendons-nous pas la séance, afin de voir si nous ne pourrions pas préserver le travail accompli par le comité?

M. l'Orateur: Je pourrais peut-être venir en aide à l'honorable député. Je crois qu'il a raison de proposer que ce message soit lu. Nous pourrions probablement suspendre la séance à la discrétion de la présidence.